

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusé : M François GUYON (pouvoir à M Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
ASSAINISSEMENT	22 718.40	6 893.58	29 611.98
FORET	78 445.88	-48 041.77	30 401.11
LOTISST RUE DES CORVEES	0	7 757.74	7 757.74

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2015.

BUDGETS 2015

BUDGET FORET 2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		30 404	48 042	
Prévisions 2015	102 100	82 150	40 500	88 542
TOTAL	102 100	112 554	88 542	88 542

ASSAINISSEMENT 2015

Résultats reportés		22 718		6 893
Prévisions 2015	49 190	46 150	29 583	22 690
TOTAL	49 190	68 868	29 583	29 583

BUDGET LOTISSEMENT RUE DES CORVEES 2015

Résultats reportés				7 757
Prévisions 2015	80 744	80 744	59 744	62 544
TOTAL	80 744	80 744	59 744	70 301

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - SUBVENTION DU SIDEC - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention.

MODALITE DE LA REPARTITION FINANCIERE DE LA GESTION DE LA HALTE GARDERIE « LA NOUNOURSERIE » A MOISSEY

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision d'affecter le passif de la halte-garderie « la nounourserie » de Moissey en totalité à la communauté de communes Nord-Ouest Jura.

DUREE AMORTISSEMENT SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir le schéma directeur d'assainissement sur une durée de cinq ans.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU SYNDICAT DES EAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigne monsieur Alexandre KOREIBA comme délégué suppléant de la commune de Champagny au syndicat des eaux de Montmirey Le Château.

CONVENTION DE SERVITUDE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention de la société d'études techniques et topographiques (SE2T), afin de procéder aux études et démarches préliminaires aux travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public pour les rues de Varennes et Nilieu sur la commune de Champagny.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le conseil municipal a abordé les problèmes de fonctionnement du pôle scolaire de DAMMARTIN.
- Le conseil municipal a composé le bureau électoral de CHAMPAGNEY pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 24 h 00.